



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2017-103

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-11-10-001 - Composition nominative commission départementale de coopération intercommunale (3 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-11-10-001

Composition nominative commission départementale de  
coopération intercommunale

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau du conseil et du contrôle

**Le préfet de Saône-et Loire**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**COMPOSITION NOMINATIVE DE LA  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**  
(suite à la démission de Mme Josiane CORNELOUP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3121-22, L. 5211-42 à L. 5211-44-1 et R. 5211-19 à R. 5211-40 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014135-0003 du 15 mai 2014 instituant dans le département de Saône-et-Loire une commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCC-2016-027-001 du 27 janvier 2016 portant composition nominative de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n° 110 du conseil départemental de Saône-et-Loire du 21 septembre 2017 portant désignation de Mme Colette BELTJENS au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu le courrier du 13 octobre 2017 de M. le président du conseil départemental de Saône-et-Loire informant M. le préfet, d'une part, de la démission de Mme Josiane CORNELOUP, représentante du conseil départemental au sein de la commission départementale de coopération intercommunale et, d'autre part, de la désignation, lors de l'assemblée départementale du 21 septembre 2017, de Mme Colette BELTJENS pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Mme Josiane CORNELOUP au sein du collège des représentants du conseil départemental de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La commission départementale de coopération intercommunale, constituée de 45 membres, est composée ainsi qu'il suit :

### **Représentants du conseil régional** (2 sièges)

- M. Jérôme DURAIN
- M. Stéphane GUIGUET

### **Représentants du conseil départemental** (5 sièges)

- **Mme BELTJENS Colette**
- Mme COUILLEROT Evelyne
- Mme DECHAUME Isabelle
- M. DURIX Arnaud
- M. PEULET André

### **Représentants des 5 communes les plus peuplées du département** (4 sièges)

#### **Liste « Union départementale des élus socialistes et républicains de Saône-et-Loire »**

- Mme Nathalie LEBLANC

#### **Liste « Union pour l'avenir des communes et communautés de Saône-et-Loire »**

- M. COLON Gérard
- Mme JARROT Marie-Claude
- M. PLATRET Gilles

### **Représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne départementale (1 003 habitants)** (7 sièges)

#### **Liste « Union départementale des élus socialistes et républicains de Saône-et-Loire »**

- M. BAUMEL Philippe
- M. BOUILLER Fernand
- M. LAGRANGE Jean-Claude

#### **Liste « Union pour l'avenir des communes et communautés de Saône-et-Loire »**

- M. GENET Fabien
- Mme MERCIER Marie
- M. ROCHE Claude
- M. VADOT Anthony

### **Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne départementale 1 003 habitants)** (7 sièges)

#### **Liste « Union départementale des élus socialistes et républicains de Saône-et-Loire »**

- Mme ACKERMANN Paulette
- M. SIMONIN Jean

Liste « Union pour l'avenir des communes et communautés de Saône-et-Loire »

- M. COGNARD Jean-François
- M. COLIN Thierry
- M. DAUBARD Christian (élu montagne)
- M. GIRARDON Jean
- M. HOHWEILLER Fabrice

**Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (18 sièges)**

Liste « Union départementale des élus socialistes et républicains de Saône-et-Loire »

- Mme GUEUGNEAU Edith
- M. MARTI David

Liste « Union pour l'avenir des communes et communautés de Saône-et-Loire »

- M. ACCARY André
- M. AUBAGUE Jean-Paul (élu montagne)
- M. BECOUSSE Jean-Claude
- Mme BIGNON Marie-Christine (élue montagne)
- M. COURTOIS Jean-Patrick
- M. DESMARD Jean-Michel
- M. DUPLESSIS Daniel
- M. GUITON Jacques
- M. JEANNIN Jean-Yves (élu montagne)
- M. LERICHE Daniel
- M. MAMESSIER André
- M. MARTIN Sébastien
- M. MATHIEU Pierre (élu montagne)
- M. PALLOT Noël
- M. PATARD Claude
- Mme PERRAUDIN Edith

**Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes (2 sièges)**

Liste « Union pour l'avenir des communes et communautés de Saône-et-Loire »


- M. MOREAU François
- M. DE LA CELLE Vincent (élu montagne).

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, Mme et MM les sous-préfets d'Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles et Louhans sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres de la commission.

Fait à Mâcon, le 10 NOV. 2017

Le préfet,

  
Jérôme GUTTON